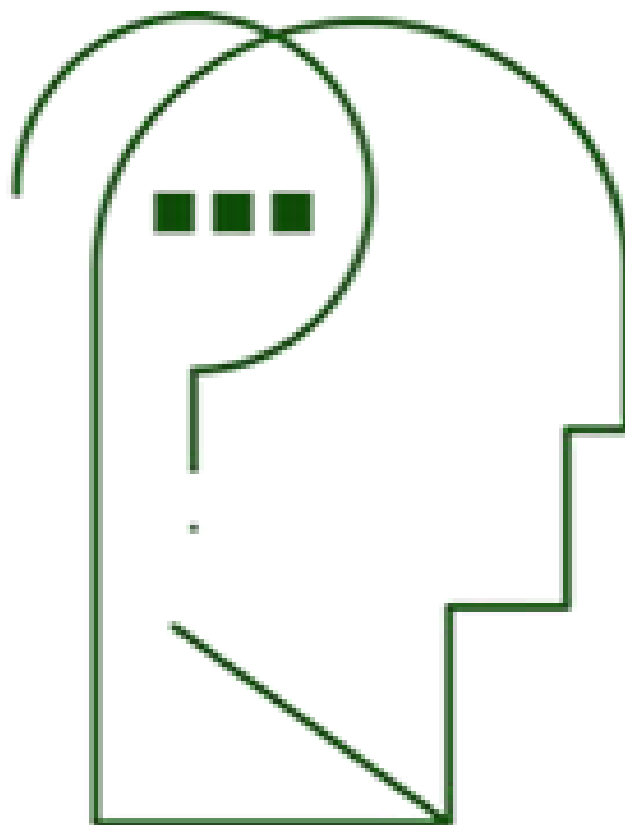




SIL' Jeune

Santé Insertion Logement

Rapport d'activité du
SIL JEUNE LOIRE 2024

1. Le dispositif et ses missions

1.1. Le dispositif SIL JEUNE LOIRE

Le SIL JEUNE LOIRE est un **dispositif d'accompagnement personnalisé dédié aux jeunes dits en rupture, âgés de 16 à 25 ans/29 ans** si reconnaissance handicap, en situation régulière sur le territoire et repérés comme éloignés des structures de droit commun.

Le SIL JEUNE est **piloté depuis sa création en janvier 2023 par l'Association RIMBAUD dans le cadre d'un Consortium** incluant l'ANEF, l'AGASEF, LOIRE SERVICE ENVIRONNEMENT, STAFF 42 et les MISSIONS LOCALES. A sa création faisaient également partie du Consortium la SAUVEGARDE 42 et le SIAO.

Il se déploie sur l'ensemble du Département selon une répartition par grands secteurs : **Saint Etienne Métropole ; le Forez, le Roannais, le Gier/Pilat Rhodanien et l'Ondaine/Haut Pilat.**

L'équipe pluridisciplinaire est constituée de :

5 ETP dédiés par secteur aux accompagnements socio-éducatifs,
1 ETP de coordination départementale,
1 ETP infirmier départemental,
0,30 ETP basé à Saint Etienne dédié à l'insertion professionnelle.

1.2. Les missions du SIL JEUNE

En préambule, un rappel de la typologie du public dit en rupture que le SIL JEUNE accueille :

- ➔ Sorties sèches ASE/SESSAD/MNA,
- ➔ Pris dans les mailles du trafic de prostitution, délinquance ou de stupéfiants,
- ➔ Victimes de ruptures, de carences et/ou de violences familiales,
- ➔ Sorties de prison ou en préparation de sortie (PJJ/SPIP),
- ➔ Soumis à des addictions diverses et souvent fortes,
- ➔ Décrocheurs scolaires et souvent dans l'isolement social,
- ➔ Porteurs de troubles psy et de santé mentale,
- ➔ Sans domicile,
- ➔ En grande précarité.

Autrement dit, il s'agit de jeunes très éloignés de l'insertion socio-professionnelle et, dans leur grande majorité, incapables de s'en sortir seuls. Tous présentent un besoin commun d'un fort étayage partenarial systémique, avec des prises de relais à des étapes clés du parcours (sortir de l'isolement, reprendre confiance en quelqu'un, accepter d'être accompagné, prendre conscience des freins personnels et/ou sortir du déni quand il y a une problématique de santé physique, mentale ou psychique, se diriger doucement vers l'autonomie et le pouvoir d'agir, passer par des phases d'essais-erreurs, rebondir et faire des choix pour soi-même).

Les trois grandes missions du SIL sont :

- a) Le **repérage** de jeunes rencontrant des freins à leur insertion sociale et professionnelle
- b) Leur **remobilisation** par la levée de ces freins en vue de leur raccrochage aux structures de droit commun, qu'il s'agisse d'un centre de formation, d'une mission locale, d'une structure d'insertion, d'une entreprise, d'un parcours de soins et plus globalement des Administrations.
- c) Le **co-accompagnement** SIL JEUNE/ MISSION LOCALE dans le cadre d'un Contrat Engagement Jeune-Jeune en Rupture (**CEJR**), mêlant accompagnement socio-éducatif et insertion professionnelle.

Le Repérage :

Les jeunes sont soit repérés par l'équipe du SIL dans un **aller-vers ciblé** soit orientés par des partenaires et/ou le bouche-à-oreille. Parmi les principaux **prescripteurs**, on retrouve les Missions Locales, la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, Education Nationale), la PJJ, les structures de l'ASE et de la Protection de l'Enfance, la Prévention Spécialisée, les FJT (Foyers Jeunes Travailleurs), le dispositif TAPAJ, les CMP, les Equipes Mobiles de Psychiatrie, la Maison des Adolescents, le SIAO, les Maisons de Quartier/Centres Sociaux, les Assistantes Sociales de Secteur...etc.

Lorsqu'un jeune est orienté vers le SIL JEUNE, une **fiche de saisine** est renseignée, permettant à l'éducateur référent de faire, à l'occasion d'une première prise de contact, un état des lieux de la situation et surtout de valider les critères d'éligibilité au dispositif.

La Phase de Remobilisation :

Sur la base de la **libre-adhésion**, le jeune accepte d'être accompagné par l'éducateur référent et cible alors des **premiers objectifs** de travail, des premiers freins à lever, en matière de **logement**, de **santé**, de **mobilité**, de **démarches administratives** et /ou de **formation** ou de **projet professionnel**.

Cette phase d'accompagnement repose sur les atouts majeurs du dispositif :

- La grande **disponibilité** des éducateurs.
- Le travail de **proximité**, y compris hors les murs.
- Le **réseau partenarial** permettant de mobiliser des ressources variées et adaptées aux besoins du jeune.

Durant cette phase, le jeune n'est engagé à rien. Tout l'enjeu est de tisser, de maintenir et de renforcer un **lien de confiance** suffisant pour favoriser son adhésion et son envie d'avancer vers les objectifs fixés ensemble.

Il n'est pas rare que cette phase soit marquée par des temps d'adhésion puis de rupture (évitement, incarcération, rechutes...). Nous y reviendrons plus loin en détaillant les données quantitatives.

La phase de remobilisation dure **en moyenne 6 mois**. Elle peut aboutir à la signature d'un CEJ-JR mais pas que. Elle peut aussi permettre à des jeunes d'accéder directement à une formation, à un emploi ou à un autre dispositif plus adapté (notamment s'il y a un handicap ou une problématique de santé nécessitant d'abord un parcours de soins soutenu).

La phase de Co-accompagnement :

Toujours sur la base de la **libre adhésion** mais cette fois avec une **implication plus exigeante**, le jeune - en acceptant de signer un CEJ-JR – s’engage à renforcer ses **démarches en vue d’un projet d’insertion professionnelle**. Dès lors, son accompagnement évolue vers un co-accompagnement par un conseiller Mission Locale et le référent SIL JEUNE. Autrement dit, le jeune sera suivi par deux interlocuteurs qui le verront tour à tour séparément ou ensemble à l’occasion de rencontres tripartites mensuelles.

En général, le CEJJR est signé pour une durée de **3 mois renouvelable**. Au total, le co-accompagnement dure **12 mois** et peut, exceptionnellement, être prolongé jusqu’à 18 mois.

Le CEJJR engage le jeune, en contrepartie d’une allocation mensuelle, à effectuer et à justifier de **15 heures de démarches hebdomadaires**, lesquelles seront répertoriées chaque fin de semaine sur une **fiche de suivi**.

L’allocation est gérée par la Mission Locale du territoire directement.

A chaque renouvellement, les acteurs se réunissent autour du jeune pour évaluer l’avancée des démarches et décider des nouveaux objectifs.

Cette phase repose sur les atouts majeurs du dispositif que sont :

- La **complémentarité des visions, des compétences et des outils** entre les co-accompagnants.
- Le **cadre structurant et rassurant (parce que souple)** offert aux jeunes.
- L’**effet accélérateur** du co-accompagnement sur la **levée des freins**.

En fin de CEJJR un bilan est réalisé. **Les sorties sont variées, en général positives** mais pour autant elles restent le plus souvent **précaires**.

En cela, on peut dire que **le SIL JEUNE représente une étape souvent précieuse et déterminante dans la vie des jeunes**. Il s’agit dans la grande majorité des cas d’un gros coup de pouce vers leur émancipation. Tout n’est pas résolu en fin de contrat évidemment mais les résultats n’en restent pas moins probants.

Il arrive même que des jeunes abandonnent en cours de contrat et qu’ils reviennent à la Mission Locale des mois après ayant muri entre temps. Il arrive aussi qu’une fois le CEJJR achevé le jeune garde un lien avec l’équipe du SIL et poursuive ponctuellement des démarches avec leur soutien.

La force primordiale du dispositif SIL JEUNE tient à la **dynamique partenariale** créée autour des jeunes. Cette dynamique varie d’un secteur à un autre, avec un maillage plus ou moins tissé et opérationnel.

De façon générale, les deux secteurs les plus dynamiques de ce point de vue sont le Roannais et le Forez. Deux secteurs où tous les acteurs, qu’il s’agisse des professionnels de la santé ou de l’insertion professionnelle, sont mobilisables rapidement et ont développé des espaces d’échanges et de coopération utiles aux jeunes accompagnés. Les secteurs de l’Ondaine et du Gier sont restés assez hermétiques en 2024. Il a été difficile de s’y implanter pour y être visibles et sollicités. Quant au secteur de Saint Etienne Métropole, le bilan est mitigé. L’année 2024 n’a pas été une année propice au développement partenarial. L’absence de coordinateur et les changements de personnel sur le poste d’éducateur référent n’ont pas permis un travail constant et de proximité avec les partenaires potentiels.

Sur le **volet insertion professionnelle**, les coopérations avec les Missions Locales sont elles aussi variables selon les secteurs. Le Roannais bénéficie d’une coopération de grande proximité ; les

orientations et les co-accompagnements opèrent dans un climat de confiance mutuelle et de fluidité. Le Forez se veut coopératif mais rencontre des difficultés souvent liées à son caractère rural avec plusieurs antennes réparties sur le territoire. Il est difficile de repérer des jeunes non connus de la Mission Locale sur ce territoire où les jeunes sortent peu. La question de la mobilité reste un frein majeur non résolu sur ce secteur. La Mission Locale de Saint Etienne se veut coopérative avec des rencontres bi-mensuelles d'orientations et de suivis des jeunes. Du fait de sa taille et de son organisation très descendante, elle manque parfois de souplesse et peine à prendre en compte les spécificités du public jeune en rupture. La Mission Locale du Gier a joué le jeu des orientations et a tenté avec le SIL JEUNE d'accompagner des jeunes connus de ses services en leur offrant une seconde chance. Cependant les difficultés d'adhésion au SIL JEUNE de la Mission Locale de l'Ondaine font, qu'en 2024, aucun CEJ JR n'y a été signé.

Toujours sur le volet insertion, la présence dans l'équipe des deux CIP de STAFF 42 et de LSE a représenté un vrai plus en 2024. Des mises en situations professionnelles, des stages ou des immersions ont été facilités pour les jeunes et certains ont même débouché sur des CDDI en fin de contrat.

Sur le **volet santé**, le partenariat avec TAPAJ (Travail Alternatif Payé à la Journée, un outil du CAARUD Rimbaud) est très efficace avec des orientations mutuelles et des prises de relais précieuses dans le parcours des jeunes. Certains jeunes passés par TAPAJ ont été orientés vers le SIL JEUNE, ce qui est perçu comme une grande avancée dans leur parcours puisque cela signifie que la santé n'est plus un frein à leur insertion sociale ou professionnelle. Inversement certains jeunes du SIL ont été orientés vers TAPAJ, ce qui est perçu comme une grande avancée dans leur parcours puisque cela signifie qu'ils sortent du déni et qu'ils acceptent de s'occuper de leur santé en priorité, conscients que sans cela ils limitent leur chance d'insertion sociale ou professionnelle.

2. Les chiffres 2024

Nb de jeunes en remobilisation	Nb de CEJ JR signés	Nb de jeunes issus de QPV	Nb de jeunes issus de ZRR	Nb de jeunes en décrochage scolaire	Nb de jeunes avec RQTH
108 <i>Dont 16 toujours en cours en 2025</i>	28	12	19	47	15
	26%	11%	18%	44%	14%
		Nb de jeunes avec frein logement	Nb de jeunes avec frein santé	Nb de jeunes avec frein mobilité	Nb de jeunes avec frein droits
		62 57%	92 85%	75 69%	91 84%

Nb de jeunes n'ayant pas contractualisé de CEJ JR	Abandons	Accès à l'emploi ou à une formation	Rebonds vers un autre dispositif	Déménagement	Non renseigné

64	13	10	33	7	1
	20%	16%	52%	11%	
	Sorties positives avant CEJIR = 67%				

Commentaires :

Tout d'abord, le **taux de contractualisations** du SIL JEUNE LOIRE est **supérieur à la moyenne nationale** (26% contre 20%)

Ensuite les chiffres mettent en lumière les **deux enjeux majeurs** d'aujourd'hui et de demain, à savoir **le décrochage scolaire et la santé des jeunes**. Deux problématiques croissantes en nombre et en complexité. Deux problématiques qui mettent les acteurs institutionnels face à des nouveaux défis nécessitant un vrai travail de coopération, de réseau et d'intelligence collective. Deux problématiques qui éloignent les jeunes de l'emploi tel qu'on l'entend encore aujourd'hui et qui, si elles ne sont pas traitées de façon systémique et dans la durée, créent et renforcent la rupture des jeunes d'avec le système.

Enfin, si l'on cumule les sorties directes vers l'emploi/la formation et la réorientation vers un dispositif plus adapté aux besoins des jeunes (soins, relais handicap...), on a **permis à 67% des jeunes accompagnés en 2024 de sortir positivement**, avec une solution adaptée et favorable à leur insertion.

3. Vignettes cliniques

Les trois vignettes ci-après mettent en avant les paramètres facilitant les accompagnements (à commencer par la dynamique territoriale et le travailler ensemble) mais aussi les obstacles principaux rencontrés par les collaborateurs du SIL JEUNE (à commencer par la problématique santé puis la problématique logement qui – tant qu'elles ne sont pas à minima réglées – rendent toute tentative d'insertion professionnelle impensable).

Trois vignettes pour illustrer la question centrale de la SANTE et du PARTENARIAT autour de l'INSERTION PROFESSIONNELLE.

3.1 Vignette Gier

Monsieur G. a été orienté vers le SIL' par une assistante sociale du département en avril 2023. Il a 23 ans au moment de la rencontre. Monsieur est décrit comme un jeune cumulant les difficultés, fuyant, peu ou pas dans l'adhésion et nécessite donc un accompagnement renforcé et de proximité.

La situation de monsieur apparaît déjà très fragile lors du premier entretien. En effet, Monsieur est en grande précarité compte tenu de l'absence de ressource. Il déclare ne pas pouvoir subvenir à ses besoins vitaux. Il explique s'être peu mobilisé sur les deux dernières années à la suite de troubles dépressifs qu'il caractérise de presque « chroniques ». Il n'est pas ou peu entouré d'amis et ne dispose d'aucun soutien familial. Il parle d'une rupture profonde avec sa maman qu'il ne souhaite pas réintégrer à sa vie. Il évoque un arrêt brutal de sa licence dans le secteur du commerce en 2021 ne

pouvant plus assumer les frais. Il dépeint une grande errance dans ce laps de temps jusqu'à son entrée dans un logement autonome. Il a pu l'intégrer par l'intermédiaire des éducateurs de prévention spécialisée qu'il avait rencontrés lors de son arrivée sur la commune. Le propriétaire avec une grande empathie pour la situation de monsieur avait accepté de lui louer l'appartement. Monsieur G s'était engagé à trouver du travail pour payer les charges liées au logement.

Le jeune n'ayant pas eu d'emploi salarié avait accumulé des dettes. Le loyer et les charges n'était plus payé depuis plusieurs mois. C'est pourquoi une procédure d'expulsion avait été engagée. Elle était déjà en cours au début de l'accompagnement puisque les délibérés devaient être rendus en juin 2023. Il a été demandé que le jeune quitte l'appartement en aout 2023, délais accélérés puisque le jeune n'avait pas d'assurance habitation.

Monsieur G était rencontré par le SIL' jeune toutes les semaines voire plusieurs fois par semaine lors de la phase de remobilisation qui a duré 8 mois. De nombreuses aides financières ont été demandées sur la période en raison de la grande situation de précarité du jeune. Néanmoins, il y eut plusieurs périodes de silence/d'absence du jeune où le contact était complètement rompu. Plusieurs démarches devaient être réalisées rapidement afin de résoudre certaines problématiques notamment la demande de complémentaire santé et la déclaration d'impôt. Celles-ci ont été retardées de nombreuses fois. Les démarches administratives peinent à aboutir avec Monsieur car il se mobilise peu malgré une forte présence de travailleurs sociaux autour de lui.

Les deux problématiques principales qui devaient être traitées en priorité étaient la santé et logement. Sans cela la projection sur un projet professionnel et/ou la signature d'un Contrat Engagement Jeune -Jeunes en Rupture (CEJ-JR) était délicate.

Lors de la phase de remobilisation, le soin était un axe central de l'accompagnement du point de vue des professionnels autour de la situation. Malgré la conscience de ses difficultés Monsieur exprime ne pas être prêt à s'engager dans cette voie. Auparavant, il aurait sollicité le CMP mais n'aurait pas donné suite. Il s'est confié sur une conduite addictive qui lui permettait de tenir. Un entretien avait été fixé pour rencontrer la responsable du dispositif TAPAJ (Travail Alternatif Payé A la Journée). Il ne s'est finalement pas présenté. Son absence a été reprise plus tard en entretien individuel et Monsieur exprimera qu'il ne souhaite plus s'inscrire.

Malgré la décision du tribunal quant à l'expulsion Monsieur G a décidé de rester dans le logement car il n'avait pas de solution. Une étroite collaboration s'est donc nouée avec le travailleur social du SIAO dédié au SIL'. Afin de faire valoir les droits de Monsieur une demande de DAHO (Droit A l'Hébergement Opposable) a été faite. Malgré toutes les démarches enclenchées Monsieur s'est finalement fait expulser avec ces trois chats le 30/10/23 et sans solution de repli. La référente SIL est contactée par le jeune en présence de la police à son domicile. Elle découvre un logement insalubre puisque pas entretenu (beaucoup de déchets au sol, un manque d'hygiène certain, pas de lit, plus d'électricité). Compte tenu de l'urgence de la situation et voulant mettre à l'abri ces animaux Monsieur décide de retourner vivre chez sa maman dans une commune avoisinante. Elle accepte le retour de son fils et de ses chats indispensables à son « mieux-être ». Un nouveau départ sonne pour Monsieur G, il retrouve ses petits frères dont il parlait régulièrement avec nostalgie.

La décision de la commission concernant le DAHO est rendue et est favorable pour trouver un hébergement à Monsieur G. Il décline car dit avoir retrouvé une certaine sécurité puisque la solution de logement chez sa maman est pérenne. Le jeune ne donne plus de nouvelles pendant plusieurs semaines à la suite des derniers événements. Une reprise de contact s'est effectuée fin novembre, le jeune se projette alors enfin sur la perspective de contractualisation d'un CEJ-JR qui fut signé mi-décembre 2023 pour 6 mois.

Malgré les réserves des professionnels sur le sas collectif en mission locale pour ce jeune il s'avère être présent tous les jours sur cinq semaines. Il rencontre le conseiller « entreprises » de la mission locale

ainsi que le chargé d'insertion du SIL. Il trouve même une première mise en situation professionnelle d'un mois en boulangerie. Il ne s'était plus retrouvé dans la sphère professionnelle depuis quelques années. Les retours sont tout de même très positifs. Il explique être en recherche d'un autre terrain de stage pour la suite. Une nouvelle période de silence de la part du jeune commence.

Début février 2024, une reprise de contact a lieu et Monsieur apparaît fermé, replié sur lui-même. Il déclare vouloir arrêter le CEJ-JR n'en trouvant pas les bénéfices. L'accompagnement s'est arrêté là n'ayant plus aucune nouvelle du jeune malgré un nombre important de relances. Il n'a effectué véritablement qu'un mois sur les 6 prévus.

3.2 Vignette Roannais

Wilfrid, 17 ans au moment de notre rencontre nous a été orienté par la collègue du PEXT de Roanne. Le Juge des Enfants venait de prononcer un arrêt de la mesure et il s'agissait avant tout de faire la transition vers sa majorité et de poursuivre au -delà.

Les objectifs et le pourquoi de notre accompagnement se situaient à plusieurs niveaux : celui de la santé (addictologie), celui de la justice et celui de l'insertion. En effet, Wilfrid ne faisait plus rien depuis une année et demie et avait arrêté son CAP Métallerie.

Wilfrid se présente à nous comme un jeune plutôt sur la réserve et il a fallu du temps pour créer du lien notamment en partageant des moments autour de la marche et d'un projet commun. Wilfrid au même titre que deux autres jeunes du SIL a fait les vendanges en notre présence ce qui a facilité l'instauration d'un lien de confiance.

Cependant, nous avons plus eu de ses nouvelles pendant quelques semaines et avons repris les rencontres grâce à l'éducatrice PJJ que nous avons rencontré au préalable et en présence de Wilfrid pour que lui se repère dans qui faisait quoi.

Aussi, nous avons instauré avec lui un calendrier mensuel où nous notions tous ses rendez-vous car ce dernier pouvait nous dire qu'il oubliait des choses du fait de sa consommation.

Au fil des fil des rendez-vous, Wilfrid a pu se confier sur sa problématique familiale et nous faire part de ses inquiétudes concernant son avenir notamment la peur de devenir comme les gens qu'il côtoyait et sa volonté de prendre de la distance pour se construire un avenir. De ce côté, Wilfrid a déménagé chez sa petite amie notamment pour s'éloigner de son quartier.

Il a pu évoquer son passé remplis de souvenirs traumatiques en nous nommant sa peur de ne pas être normal et d'avoir besoin de fumer tout en éprouvant un grand malaise car cela le rendait parano. Doucement, nous avons pu l'accompagner pour un suivi à la CJC à Rimbaud et un suivi psychologique à la Maison des Adolescents.

En effet, nous découvrons un jeune en grande souffrance et toujours dans une hypervigilance. Au fil des mois, nous avons vu Wilfrid se poser, faire confiance à l'adulte et les liens entre les partenaires (PJJ, MDA et nous) ont aussi permis d'être contenant. Notre rôle à nous SIL, était vraiment de coordonner, de faire circuler les informations.

D'un point de vue professionnel, Wilfrid a fait un premier stage à AFIMAB dans la peinture qui a été très positif. Nous l'avons accompagné dans les démarches en lien avec la Mission Locale pour faire une demande de financement à la région pour un Titre Professionnel dans ce domaine.

Dans cette phase-là, nous avons vraiment dû être dans une proximité et aussi poser du cadre sans quoi Wilfrid ne venait pas aux rendez-vous ou pouvait renvoyer un certain « je m'en foutisme » à la collègue en ne prenant aucune initiative et en nous laissant par exemple prendre les notes, rassembler tous ses papiers etc.

A ce moment-ci de l'accompagnement et aussi car le lien et la confiance s'était installé, il nous apparaissait nécessaire de bousculer Wilfrid pour passer du faire à la place de, au faire avec en ligne de mire le faire seul.

Nous avons vu du changement dans le comportement de Wilfrid passant d'une certaine passivité, nonchalance à une posture plus actrice. Malheureusement, la région a refusé le financement faute de moyens.

Toujours en lien avec AFIMAB, nous avons accompagné Wesley sur le projet de plaquiste, secteur où il y avait moins de demandes et plus de possibilités.

Le stage s'est extrêmement bien déroulé et le formateur a pu renvoyer au jeune ses réelles compétences dans le domaine en termes de calcul, de logique etc. Si quelques mois auparavant nous étions partis sur la demande d'un titre professionnel uniquement en formation c'est qu'à tous, Wesley nous apparaissait encore immature pour un apprentissage.

Et avec quelques mois supplémentaires qui ont permis à Wesley de se tester, de faire des expériences, il nous paraissait dans une dynamique totalement différente (chantier info jeunes, vendanges etc...).

Nous l'avons donc accompagné dans sa recherche d'apprentissage conjointement avec le formateur (Cv, lettre de motivation). Un CIP en formation à AFIMAB à ce moment-ci lui a fait travailler le comment se présenter, quoi dire de soi etc. Il l'a orienté vers une entreprise qui cherchait un apprenti. Nous l'avons donc accompagné à ce rendez-vous où il a pu faire un stage et être embauché dans la foulée avec comme lieu de formation AFIMAB.

Wilfrid a réellement créé du lien avec les formateurs et le Directeur avec qui nous avons beaucoup échangé sur les périodes de stages et sur la mise en place des premières semaines d'apprentissage. Cela car Wilfrid a pu être de nouveau rattrapé par des anciennes histoires qui l'ont amené à faire plusieurs jours de garde à vue. En concertation, nous l'avons soutenu là-dedans en adaptant notre discours au patron sur les raisons de son absence pour ne pas mettre à mal son projet.

Aujourd'hui, Wilfrid est toujours dans l'entreprise et les retours sur son travail sont extrêmement positifs. Depuis plusieurs mois, le CEJ JR est terminé mais nous gardons du lien avec ce jeune qui peut nous solliciter en cas de manque de papiers ou de questionnements sur ses relations amicales amoureuses etc.

AFIMAB l'a d'ailleurs inscrit pour la légion d'honneur pour le prix des apprentissages en valorisant son parcours et ses compétences :

« Wilfrid est un jeune professionnel rigoureux et appliqué, qui a rapidement su s'approprier les bases du métier. Il se distingue notamment par son sens du détail et sa capacité à réaliser les exercices que nous lui proposons de manière propre et soignée, même dans des situations exigeantes. Au-delà de ses compétences manuelles, Wilfrid possède une forte capacité d'adaptation. Il comprend vite les attentes du formateur et agit toujours avec prudence et méthode. C'est un jeune homme réactif, qui pose les bonnes questions et n'hésite pas à aller chercher l'information lorsqu'il en a besoin. Wilfrid est apprécié pour son attitude respectueuse et sa facilité à s'intégrer avec les autres apprentis. Toujours ponctuel, volontaire et impliqué, il représente un apprenant sur lequel le formateur peut compter. Son sérieux et sa motivation laissent entrevoir un avenir prometteur dans le métier. »

Pour terminer, il nous semble essentiel de mettre en avant l'importance du lien éducatif et de travailler à plusieurs autour d'une situation. Et surtout de souligner l'outil qu'est le CEJ JR car les jeunes ont toujours des problématiques multifactorielles et les prendre en compte, les soutenir et les accompagner en privilégiant certains pans pour aller vers l'insertion sont à notre sens une vraie plus-value.

3.3 Vignette Forez

En août 2023, l'équipe du SIL JEUNE FOREZ a débuté un accompagnement social auprès d'une jeune qu'on prénomme ici Anna. Anna avait alors 16 ans et demi et était en décrochage scolaire. Elle avait démissionné de son dernier établissement scolaire et ne voulait pas rencontrer la Mission Locale. Ses parents la soutenaient dans ce sens. C'est lors d'un CTO que la situation de cette jeune fille a été évoquée et c'est à partir de là que nous sommes entrés en contact avec Anna et sa maman.

Nous avons rencontré Anna pour la première fois en présence de sa maman dans le jardin public de son village. Anna était très en retrait lors de l'entretien ; elle se cachait derrière ses cheveux, elle stressait beaucoup. Au cours de l'entretien, quand elle a compris qu'on pouvait la soutenir dans la globalité de son projet de vie, elle nous a dit « c'est incroyable ! ». A partir de là, au fil du temps, des rencontres ont eu lieu soit au jardin public, soit dans le café du village, soit lors des déplacements en voiture pour effectuer les démarches ou aller aux rendez-vous.

Un lien s'est tissé entre nous, fragile, avec des doutes, des retours en arrière, des interrogations, à l'image de ce que vivait Anna intérieurement.

Un temps de remobilisation a permis de se connaître, d'avancer des priorités, des objectifs pour ensuite déboucher sur la contractualisation d'un CEJIR.

Le moment clé et déterminant a été le rendez-vous à la Mission Locale. En effet, pour Anna, cela représentait un stress avec des aprioris. Tout au long de l'accompagnement de proximité, nous avons toujours été présents auprès de Anna pour ses rendez-vous à la Mission Locale. Anna avait besoin de cette sécurité pour avancer. La conseillère de la Mission Locale s'est montrée compréhensive ; un co-accompagnement a pu voir le jour.

Étape par étape, Anna s'est engagée dans des actions plus concrètes, une fois sa confiance établie vis-à-vis de nous et par extension vis-à-vis des adultes.

Malgré un mal-être, une recherche d'identité, une addiction, Anna a exprimé sa volonté de faire du bénévolat auprès de la Croix-Rouge. Elle a participé sur une année, à raison de deux demi-journées tous les quinze jours, à la distribution de colis alimentaires. L'équipe a apprécié sa régularité, sa discrétion, son attitude de plus en plus ouverte dans l'accueil du public.

Anna s'est mobilisée dans les chantiers TAPAJ qui lui ont beaucoup apporté dans le fait de se retrouver avec des pairs, de travailler pour la première fois, de se déplacer (bus+train) et de travailler sur sa consommation. Anna a aussi pu effectuer deux stages en entreprise qu'elle a trouvés toute seule.

Nous avons aussi soutenu Anna dans ses démarches pour le recensement, sa journée d'appel, son ASSR afin qu'elle puisse s'inscrire au Code de la Route.

Cependant, Anna n'a pas pu participer aux ateliers proposés par la Mission Locale car elle redoutait de se retrouver dans une position analogue à celle d'une scolaire. Elle ne se sentait pas prête à cela, il y avait trop de résonances.

Anna a commencé un suivi avec un psychologue.

Son projet professionnel initial a été abandonné et il a cheminé sur une autre voie.

L'équipe du SIL JEUNE lui a apporté un soutien et une écoute attentive.

Au bout d'une année de suivi et d'évolution notoire, Anna a pris la décision de décohabiter et de partir dans un autre Département pour rejoindre une amie. Anna a été retenue pour un Service Civique à Unis-Cité.

En guise de témoignage, voici l'un de ses derniers textos :

« Bonjour. Je suis désolé de vous déranger mais vous m'aviez dit de vous tenir au courant si mon projet de partir à Grenoble se précisait. Du coup ce jeudi j'ai été en « entretien d'embauche » pour le service civique à unis-cité et l'après -midi même ils m'ont appelé pour me dire que j'étais pris !!!!! Donc la

mission commence le 15 octobre et on a jusque-là pour trouver un appartement pour moi et mon amie à Grenoble.

Je tenais à vous remercier pour l'aide énorme que vous m'avez apporté puisque je ne pense pas que ce projet aurait pu se concrétiser sans la confiance et la motivation que vous m'avez apporté. Je vous souhaite une excellente continuation et merci encore »

4. Conclusion et perspectives 2025

Il est difficile de parler des perspectives du SIL Jeune sans les situer dans le contexte très compliqué des orientations politiques données à l'accompagnement des jeunes en rupture. Après avoir fortement innové par l'accompagnement des publics invisibles en 2020 puis des jeunes en rupture en 2023, la DIPLP (direction interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté) a fortement restreint l'envergure des projets que nous portons. Nous sommes passés d'un cadre très médico-éducatif avec un temps d'accompagnement long et adapté aux difficultés des jeunes (Projet sur les Invisibles) à un cadre plus contraint orienté insertion et projet professionnel (CEJ-JR et maintenant O2R). Les critères obligatoires demandés aux jeunes en rupture évoluent et se centrent dorénavant sur leur capacité à entrer dans un emploi. C'est oublier que l'accès à l'emploi est toujours conditionnel et que si le socle de vie du jeune n'est pas stable (conditions de vie dignes) ou structuré (socle familial et éducatif sans carences), la définition de son projet professionnel n'est pas une priorité pour lui.

Cette orientation « insertion professionnelle » de la politique de lutte contre la pauvreté prend le risque d'exclure de nouveau les plus fragiles et de les renvoyer vers un statut « d'inutilité sociale ». Nous continuons à observer et à dire que ces publics demandent du temps et une écoute qui implique une posture professionnelle caractéristique du travail médico-social.

Pour cela nous maintiendrons encore en 2025 notre dynamique collective par :

- L'animation de la Coordination Régionale des acteurs CEJ-JR et O2R pour favoriser l'échange de pratiques et donner de l'impulsion à nos structures pour défendre la nécessité d'un outil spécifique pour les jeunes en rupture
- Un dialogue avec la DREETS et le Commissaire à la Lutte contre la Pauvreté pour faire entendre ce que nos pratiques « cousues main » permettent, et qui est au fond révélé par les chiffres des sorties positives avant CEJJR

Malgré l'incertitude très forte qui pèse sur l'action du SIL, nous constatons que l'équipe maintient son engagement dans l'accompagnement des jeunes et que les partenaires nous font part de leurs attentes et besoins. Si un nouvel Appel à Manifestation d'Interet (AMI) voit le jour en 2025, nous sommes prêts à y répondre afin de faire valoir notre point de vue, notre expertise et nos savoirs faire avec ces jeunes en grande difficultés.